

# AG ASGPF 7-8 juillet 2018

## Contenu

Présence.....	2
1. Ouverture de l'assemblée générale.....	3
Mot d'introduction de Michel Bonsaint, trésorier de l'ASGPF .....	3
Discours de Marie Joséphine Diallo, présidente de l'ASGPF .....	3
2. Adoption du projet d'ordre du jour .....	3
3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2017 .....	3
4. Adoption du compte rendu de la réunion du bureau de janvier 2018.....	3
5. Rapport d'activités 2017-2018 .....	3
6. Présentation du rapport financier.....	4
7. Relations avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) .....	4
Intervention de M. Thierry Vanel, SG administratif de l'APF .....	4
8. Point sur la constitution de la liste des référents informatiques .....	6
9. Point sur le projet de cours en ligne au bénéfice des fonctionnaires parlementaires, avec l'Université Senghor.....	6
10. Bourse de l'ASGPF à un fonctionnaire parlementaire .....	6
11. Élection des membres du Bureau .....	7
12. Dates et lieux des prochaines réunions.....	7

## Présence

Sexe	Nom	Titre	Section	Parlement
M	Xavier Baeselen	Sec. général	Belgique (PFWB)	PFWB
M	Frédéric Janssens	Sec. général	Belgique	Parl. Wallon
M	Emma C. Zobilma/Mantoro	Sec.général	Burkina Faso	Ass.Nat.
M	Oum Sarith	Sec. général	Cambodge	Sénat
M.	Salim Ly		Cambodge	Sénat
M	André Gagnon	Sous Greff (intérimaire)	Canada	Ch.Communes
M	Pierre Rodrigue		Canada	
Mme	Marlene Dias	Sec. général	Cap Vert	Ass.Nat.
Mme	Guillaumette Kiakouama	Sec.générale	Congo Brazzaville	Ass nat
M	Mohamed Béréte	Sec. Général	Guinée	Ass.Nat.
M	Victorino Nka Obiang Maye	Secrétaire général du Sénat	Guinée équatoriale	Sénat
M	Vidjaya Tirou	Sec. Général	Nouvelle- Calédonie	Congrès
Mme	Annette M. Boucher	Sec.gén adj	Nouvelle-Écosse	Ass. législative
M	Michel Bonsaint	Sec. général	Québec	Ass.Nat.
M	François Arsenault	directeur général des affaires parlementaires	Québec	Ass.Nat.
M	Siegfried Peters	directeur des affaires juridiques et législatives et de la procédure parlementaire	Québec	Ass.Nat.
Mme	Lalancette Katéri	Dir.gén.Aff.juridiques et parl.	Québec	Ass.Nat.
M	Jean M. Nguvulu Khoji	Sec. Général par intérim	Rép.Dém. Congo	Ass.Nat.
Mme	Silvia-Claudia Mihalcea	Sec.générale	Roumanie	Ch.Députés
Mme	Marie Joséphine Diallo	Sec. générale	Sénégal	Ass.Nat.
M	Philippe Schwab	Sec. général	Suisse	Conseil des Etats
M	Fademba Madakome Waguena	Sec. Général	Togo	Ass.Nat.
Mme	Claude Bumann	Sec. permanente du Grand Conseil	Valais (Canton )	Grand conseil
M	Yves Robert	gestionnaire administratif	Vaud (Canton)	Grand conseil
M	Parfait Etoung Abena	Sec général	CEMAC	Cté éco mon Afr centr

M. Christophe Pallez, Secrétaire général de la Questure de l'Assemblée nationale française, M. Nagib El Khadi, Secrétaire général de la chambre des représentants du Maroc, M. Marc Rwabahungu, secrétaire général de l'Assemblée nationale du Burundi ont été excusés.

## **1. Ouverture de l'assemblée générale**

Mot d'introduction de Michel Bonsaint, trésorier de l'ASGPF

Après avoir rappelé les objectifs de l'ASGPF, à savoir l'importance de partager entre parlements les expertises et savoirs faire de façon à rendre toujours plus neutre, stable et compétente l'administration parlementaire, après avoir ensuite évoqué le premier atelier conjoint réalisé lors de 44<sup>ème</sup> session de l'APF entre Présidents de chambres et secrétaires généraux, Michel Bonsaint est revenu sur l'histoire de l'assemblée nationale québécoise créée en 1792, mais qui existe sous sa forme actuelle depuis 1867, date de la création du Canada. L'Assemblée s'est inscrite dans un système bicaméral jusqu'en 1968, avant de devenir chambre unique. Elle est composée de 125 parlementaires, élus par suffrage uninominal à un tour, les ministres étant choisis au sein de la majorité parlementaire, le premier ministre étant le chef de la majorité. Sans pouvoir autre que symbolique, la reine d'Angleterre est le chef de l'Etat, représentée par un gouverneur général au Canada et un lieutenant général en territoire, qui signe, entre autres, la prorogation des lois.

L'administration parlementaire est constituée de 700 employés, répartis en deux directions générales qui offrent aux parlementaires et au Parlement et en circonscription un service à la fois technique, financier, en RH, etc. Les députés peuvent avoir jusqu'à 3 bureaux par circonscription, certaines faisant la taille de la France. Bien que très vaste, le pays voit sa population se concentrer sur des pôles très urbanisés.

L'administration est apolitique et neutre, les fonctionnaires parlementaires sont choisis au mérite par concours. La volonté est de rechercher des profils très divers. Même si la mobilité interne est favorisée, les fonctionnaires restent plutôt dans leur secteur de spécialité, ce qui n'est pas le cas de tous les parlements.

### **Discours de Marie Joséphine Diallo, présidente de l'ASGPF**

Mme Diallo, après avoir remercié M. Jacques Chagnon, Michel Bonsaint et leurs équipes pour leur accueil à Québec, souligne le succès rencontré par l'atelier conjoint entre Présidents de chambre et Secrétaires généraux, appelant à réitérer l'expérience pour la prochaine session de l'APF/ASGPF.

Elle souhaite également la bienvenue à trois nouveaux secrétaires généraux, du Cap Vert, de Guinée Equatoriale et de Nouvelle Calédonie.

## **2. Adoption du projet d'ordre du jour**

### **3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2017**

### **4. Adoption du compte rendu de la réunion du bureau de janvier 2018**

### **5. Rapport d'activités 2017-2018**

Voir en annexe.

## **6. Présentation du rapport financier**

Au 31 octobre 2017 : solde créditeur de 38 827,85 euros

Au 30 juin 2018 : solde créditeur de 44 984, 85 euros

Auquel se sont ajoutés 250 euros remis en liquide le 4 juillet 2018

**Recettes en 2018** d'un montant total de 7 500 euros, soit :

- 1 remise de chèque de l'APF de 2 500 euros ;
- 1 remise de chèque de 250 euros ;
- 1 remise de 250 euros en liquide
- 18 virements de 250 euros.

Tous ces virements correspondent au paiement des cotisations de chaque parlement (250 euros appelés pour chaque chambre).

20 assemblées sont à jour de leur cotisation à l'ASGPF en 2018. Le tableau de la page suivante rend compte de ces éléments.

**Dépenses en 2018** d'un montant total de 1093 euros, soit :

- 75,00 euros de frais de tenue de compte ;
- 1 018,00 euros : organisation du Bureau de Paris en janvier 2017.

## **7. Relations avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

### ***Intervention de M. Thierry Vanel, SG administratif de l'APF***

Nommé à la session de Luxembourg en 2017, M. Thierry Vanel a fait un point sur les activités de l'APF. Le premier semestre 2018 a été marqué par des réunions institutionnelles, tant de commissions que du réseau des femmes parlementaires et par des conférences régionales, en Europe avec la conférence des Présidents à Bucarest et en Afrique, avec la 26<sup>ème</sup> assemblée régionale à Praya, Cap Vert.

A Bucarest, dans la perspective d'un retour de la langue française dans les institutions européennes du fait du Brexit, les présidents de section de la région Europe ont repris attache avec le groupe des euro-députés francophones. A Braya, l'APF a décidé d'organiser en marge de l'Assemblée générale de ONU une conférence parlementaire sur le G5 Sahel.

Le programme de coopération au premier semestre s'est poursuivi au travers de multiples actions de coopération : séminaires parlementaires, réseau de femmes, programme jeunesse, au Sénégal et à Madagascar. La formation en ligne de l'université Senghor a démarré officiellement en mars 2018. Pour cette deuxième année, 35 fonctionnaires parlementaires y participaient, le nombre d'inscrits étant inférieur à celui de la session précédente. Cependant, l'année passée, seules 30 personnes l'avaient suivie jusqu'au bout.

Les stages de fonctionnaires au Secrétariat Général de l'APF : un fonctionnaire du Mali a été reçu et deux stages sont prévus, l'un pour l'Egypte, l'autre pour le Cap Vert. Ce stage se fera entre le 15 septembre et début décembre 2018 pour le Cap vert. Pour l'Egypte, le nombre réduit de fonctionnaires francophones rend l'organisation de ce stage plus difficile.

Deux programmes se terminent l'un en faveur du Mali et l'autre de Madagascar.

L'APF avait envisagé un projet avec le Burkina Faso qui a finalement préféré une coopération bilatérale avec le Canada. Le Burkina Faso préfère une coopération avec l'APF mais plus ciblée, notamment sur l'archivage numérique, sujet sur lequel l'ASGPF pourra être saisie

Deux grands projets concernent la République centrafricaine et Haïti, qui ont fait parvenir récemment leur réponse à l'APF. Pour Haïti, le président du sénat Lambert a donné son accord et a défini des dates. Du fait de la suspension des travaux de mi-septembre à mi-janvier 2019, le président du sénat souhaitait une mission d'évaluation pendant le mois d'Août. M. Desrameaux, s'est montré ouvert à décaler la mission d'évaluation des besoins à fin septembre. Avec la République centrafricaine, une date a été fixée pour la semaine du 18 juillet, pour un séminaire et une mission d'évaluation des besoins, date à laquelle M. Vanel n'était pas favorable, saisissant toutefois l'ASGPF. Les dates, la situation sécuritaire du pays permettent d'expliquer la difficulté à trouver des candidats. Jacques Krabal a accepté d'honorer la mission d'évaluation des besoins à Bangui.

L'APF met également en œuvre un projet de formation avec l'université Senghor. Par le passé, l'APF a organisé une formation au Cambodge. Cette année, il est prévu, une édition similaire soit au Niger, soit au Congo Brazzaville, soit dans les deux pays.

Dans les échanges entre M. Thierry Vanel et les secrétaires généraux, la question du délai de saisie de l'ASGPF a été évoquée. M. Thierry Vanel a rappelé que la question du délai de saisie fait partie de l'accord de partenariat remontant à 2015. Le délai minimum de deux mois doit être respecté. Ont également été évoquées les procédures de sécurité. Les secrétaires généraux engageant leurs responsabilités, tout envoi de fonctionnaire ne pourra se faire que dans un cadre de sécurité minimum. En Centrafrique notamment, les volontaires seront limités dans leur liberté de mouvement. Pour chaque mission, les secrétaires généraux ont manifesté leur souhait de connaître le contexte sécuritaire et les mesures apportées en conséquence.

Thierry Vanel a rappelé les procédures mises en place par l'APF : Dès qu'une mission est envisagée, sont étudiées les conditions de sécurité dans le pays, dans la capitale et les quartiers où siège le parlement. L'assemblée accueillante doit se porter garante pour les fonctionnaires formateurs.

Sont examinées :

- les conditions de transport aéroport-hôtel-parlement;
- les conditions de sécurité au sein des parlements

L'APF prend contact avec le centre de sécurité du ministère des affaires étrangères français. Tous les agents de l'APF suivent un stage de sécurité, des liens constants avec le quai d'Orsay sont établis pour veiller aux conditions de sécurité de la mission. Aucune mission ne se déroule en zone classée rouge. Les missions en zone verte sont autorisées. Pour les pays ou zones classés en orange, une enquête plus poussée auprès du centre de sécurité du ministère des affaires étrangères est lancée. Tous les participants sont inscrits sur le site Ariane du ministère des affaires étrangères français, ce qui permet aux autorités françaises de contacter les inscrits par portable pour leur donner des consignes adaptées et les prendre en charge en cas de problème. Une fiche sécurité reprenant l'ensemble des mails entre l'APF et l'officier de sécurité de l'ambassade française sur place et détaillant les conditions de logement et de transport est établie. Dans le cas de la RCA, l'APF a demandé un engagement écrit du président de l'Assemblée, n'ayant pour l'instant qu'un engagement oral. M. Thierry Vanel s'est engagé à transmettre la fiche sécurité établie par l'APF à l'ASGPF synthétisant les éléments vérifiés, les échanges entre services, les engagements de l'assemblée accueillante.

Après un échange entre M. Thierry Vanel et les secrétaires généraux, Mme Diallo a réaffirmé la volonté de l'ASGPF de cheminer avec l'APF dans le cadre de leurs programmes multilatéraux, notamment pour les missions d'évaluation des besoins tout en demandant à ce que l'ASGPF soit informée formellement des garanties prises en termes de sécurité par l'APF et l'assemblée accueillante.

### **8. Point sur la constitution de la liste des référents informatiques**

Suite au séminaire sur « la sécurité des parlements : un devoir à multiples facettes », tenu lors de l'assemblée générale de l'ASGPF de Luxembourg, les 8 et 9 juillet 2017, avait été retenue l'idée de dresser une liste des responsables de la sécurité des systèmes informatiques des Parlements francophones. Seuls 6 parlements ont communiqué le nom de leur responsable.

### **9. Point sur le projet de cours en ligne au bénéfice des fonctionnaires parlementaires, avec l'Université Senghor**

Une trentaine de fonctionnaires ont bénéficié de capsules de formation portées par l'Université Senghor.

### **10. Bourse de l'ASGPF à un fonctionnaire parlementaire**

Une bourse dite de la présidence de l'ASGPF va être instituée dont les modalités seront discutées lors du bureau de l'ASGPF de janvier 2019

La bourse sera mise en œuvre, après :

- une validation par le bureau de janvier des conditions d'attribution et du livret-cahier des charges
- un examen des candidatures lors du bureau de l'AG de juillet, le stage se déroulant à l'automne 2019.

## 11. Élection des membres du Bureau

Mme Marie-Joséphine Diallo (Sénégal)	Président
M. André Gagnon (Canada)	Vice-Président
M. Najib El Khadi (Maroc)	Vice-Président
M. Christophe Pallez (France)	Vice-Président
M. Oum Sarith (Cambodge)	Vice-Président
M. Michel Bonsaint (Québec)	Trésorier
M. Xavier Baeselen (Wallonie Bruxelles)	Membre
Mme Guillaumette Kiakouama (Congo Brazzaville)	

## 12. Dates et lieux des prochaines réunions

Prochaine réunion du bureau à Paris les 17 et 18 janvier 2019

Prochaine réunion de l'AG, en juillet, probablement en Côte-d'Ivoire